



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

MAITRE D'OUVRAGE
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-CENTRE
DEPARTEMENT IMMOBILIER
4, rue Léon Mauris
CS 17724
21000 DIJON

MARCHE PUBLIC DE L'ETAT

N° de marché :
N° d'engagement juridique :

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de maîtrise d'œuvre

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la résolution des désordres du
PJ CHALON SUR SAONE**

Type de procédure : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Articles du Code de la commande publique concernées : R. 2123-1, R. 2123-4,
R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

Programme

La présente consultation intervient dans le cadre du traitement des désordres survenus au palais de justice de Chalon-sur-Saône

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Le représentant du pouvoir adjudicateur en la personne du chef du Département Immobilier.

Comptable public assignataire des paiements

Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de Côte d'Or

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Imputation budgétaire

BOP166 - Justice judiciaire

Sommaire

1.Contractant.....	5
2.Objet du marché	6
2.1Caractéristiques principales et conditions d'exécution	6
2.2Nomenclature	6
2.3Délais d'exécution.....	6
2.4Reconduction	7
3.Intervenants.....	7
3.1Contrôle technique.....	7
3.2Ordonnancement, pilotage et coordination	7
3.3Coordination en matière de sécurité et protection de la santé.....	8
4.Missions du maître d'œuvre	8
4.1Catégorie d'ouvrage.....	8
4.2Missions	8
5.Délais	8
5.1Délais d'exécution	8
5.2Délais des éléments de missions.....	9
5.3Délai d'établissement des documents d'études	9
5.4Délai d'acceptation	9
5.5Dossiers à fournir par le maître d'œuvre.....	10
6.Engagement sur le coût des travaux.....	11
6.1Coût prévisionnel des travaux.....	11
7.Seuils de tolérance	11
8.Montant des honoraires	11
8.1Mode de variation des prix	11
8.2Base de référence des prix.....	11
8.3Montant du forfait de rémunération	11
9.Avance	13
10.Signature du candidat	14

11. Acceptation de l'offre 14

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- JE CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 6 mois (180 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

☐ Le signataire :

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;
☐ engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ Le mandataire ⁽¹⁾ :

☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe ⁽²⁾
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat ⁽³⁾ :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

2. Objet du marché

2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

La présente consultation intervient dans le cadre du traitement des désordres en décennale au Palais de justice de Chalon-sur-Saône.

La mission de maîtrise d'œuvre devra permettre au maître d'ouvrage de faire réaliser les travaux nécessaires à la résolution de ces désordres.

2.2 Nomenclature

CPV :	71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
--------------	--

2.3 Délais d'exécution

Le délai d'exécution global de la mission est estimé à 18 mois.

Il commencera à courir à compter de la notification du marché.

La mission du maître d'œuvre s'achève à la plus tardive des dates suivantes :

- L'expiration du/des délais de « garantie de parfait achèvement »(GPA prévue à l'article 44,1 du CCAG applicables aux marchés de travaux) ;
- la levée de la dernière réserve ;
- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises ;
- la validation du dernier D.O.E. ;

ou lorsque le RPA décide que les obligations contractuelles du maître d'œuvre sont globalement remplies (notamment dès la signature du dernier DGD travaux).

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie par le RPA sur demande du maître d'œuvre.

Pour plus de détail sur les délais par élément de mission voir paragraphe 5. Délais ci-dessous.

2.4 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

3. Intervenants

3.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage sera assisté d'un contrôleur technique.

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

La mission de contrôle technique comporte les éléments de missions suivants :

- ♦ L : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- ♦ S : Conditions de sécurité des personnes dans les constructions
- ♦ LE : Solidité des existants

Le concepteur devra lui soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Il devra obtenir l'avis favorable du contrôleur sur les dispositions techniques, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination

La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage n'est pas envisagée.

3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS pour la phase de conception sera désigné ultérieurement.

Le coordonnateur SPS pour la phase de réalisation sera désigné ultérieurement.

4. Missions du maître d'œuvre

4.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur :

- Des ouvrages de type : Bâtiment
- Des travaux de type : Réhabilitation.

4.2 Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Etudes de diagnostic (DIAG) ;
- Études d'avant-projet sommaire (APS) ;
- Études d'avant-projet définitif (APD) ;
- Études de projet (PRO) ;
- Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT) ;
- Visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires ;
- Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

5. Délais

5.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 18 mois.

Les délais d'exécution des différentes missions sont fixés par le pouvoir adjudicateur.

5.2 Délais des éléments de missions

Mission	Délai	Point de départ du délai
DIAG – Etudes de diagnostic	21 jours	Ordre de service valant démarrage de l'élément de mission
APS - Etudes d'avant-projet sommaire	15 jours	Validation phase précédente
APD - Etudes d'avant-projet définitif	30 jours	Validation phase précédente
PRO - Etudes de projet	30 jours	Validation phase précédente
AMT - Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	1 mois de consultation + 15 jours d'analyse d'offres	Validation phase précédente
VISA - Visa compris	7 jours	Réception des études d'EXE
DET - Direction de l'exécution comprise	Durée des travaux définie en APD	Début de la période de préparation
AOR - Assistance aux opérations de réception comprise	15 jours	Fin des travaux

5.3 Délai d'établissement des documents d'études

Documents	Délai d'établissement
DIAG	21 jours
Avant Projet	45 jours
PRO DCE	60 jours
DOE	30 jours

5.4 Délai d'acceptation

Délais prévisionnels maximal d'acceptation des documents d'études par le maître d'ouvrage ou son représentant :

Documents	Délais d'acceptation
DIAG	15 jours
Avant Projet	15 jours
PRO DCE	15 jours

Documents	Délais d'acceptation
DOE	20 jours

L'article *Admission des documents* du CCAP précise les modalités d'acceptation.

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus **vaut refus d'acceptation** du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article *Engagement sur le coût des travaux* du présent acte d'engagement, **l'approbation de l'APS ou de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.**

5.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique, à l'adresse suivante :

franck.naudion@justice.gouv.fr

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- PDF
- Suite Office
- .dwg

Le prestataire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 3 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier :

- Tous les plans en 2 exemplaires.

6. Engagement sur le coût des travaux

6.1 Coût prévisionnel des travaux

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 560 000,00 € HT (valeur date de remise des offres MOE).

L'article 15 du CCAP précise les modalités de fixation du coût prévisionnel des Travaux.

7. Seuils de tolérance

Les seuils de tolérance sont fixés à l'article 15.3 du CCAP.

8. Montant des honoraires

8.1 Mode de variation des prix

Le marché est passé à prix révisable dans les conditions définies par le CCAP.

8.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCAP.

8.3 Montant du forfait de rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :
(Montant exprimé en €)

Total HT (en chiffres) : €

Montant TVA (au taux de 20,00 %) : €

Montant TTC (en chiffres) : €

Montant TTC (en lettres) : €

Ce montant est provisoire.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'acte modificatif, conformément à l'article R2194-1 du Code de la commande publique, au plus tard à la remise de l'APD selon les 3 cas de figure suivants :

- Le coût prévisionnel des travaux C_e sera arrêté selon les modalités fixées à l'article 15.3 du C.C.A.P. La rémunération devient définitive dans les conditions suivantes :

A programme et mission constants, le montant définitif de la rémunération F_d est établi comme suit :

Estimation du coût prévisionnel des travaux C_e hors T.V.A.	Montant définitif F_d hors T.V.A.
$C_e \leq 1,05 C_0$ $C_e > 1,05 C_0$	$F_d = F_p$ $F_d = F_p + (C_e - 1,05 C_0) \times 0,05$

La part de l'enveloppe financière hors TVA C_0 , affectée aux travaux par le maître d'ouvrage, est de 560 000 € HT.

Ce C_0 est valable à date de notification du marché. Pour la comparaison avec le C_e , une actualisation de ce montant basée sur l'index BT01 sera réalisée.

- En cas de modification du programme ayant une incidence sur le coût prévisionnel des travaux, l'acte modificatif fixe le nouveau coût prévisionnel des travaux. La rémunération est adaptée à partir d'une proposition du maître d'œuvre basée sur le taux moyen du marché de base ;
- En cas de missions complémentaires (supplémentaires), l'acte modificatif fixe le nouveau coût prévisionnel des travaux. La rémunération est adaptée à partir d'une proposition du maître d'œuvre basée sur le temps passé conformément au barème journalier fourni lors du dépôt de l'offre.

8.3.1 Décomposition du forfait (si titulaire unique)

Le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre, y compris indemnisation éventuelle, est décomposé par élément de mission suivant la répartition ci-après :

Élément de mission	Montant HT (en €)
Etudes d'avant-projet sommaire	
Etudes d'avant-projet définitif	
Etudes de projet	
Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	
Visas	
Direction de l'exécution des travaux	
Assistance aux opérations de réception	
Mission DIAG	
TOTAL HT	
MONTANT TVA	
TOTAL TTC	
TOTAL GENERAL HT	
MONTANT TVA	
TOTAL GENERAL TTC	

8.3.2 Décomposition du forfait (si groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement, et le montant du marché revenant à chacun, sont décomposés dans l'annexe 1 ci-jointe.

9. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. (aucune avance ne sera accordée sauf lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euros hors taxes et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois).

Titulaire unique ou mandataire : ☐ Refuse de percevoir l'avance
☐ Accepte de percevoir l'avance

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

10. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le :

Mention(s) manuscrite(s)

« *Lu et approuvé* »

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....

11. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :

Le :

Le pouvoir adjudicateur,

Date d'effet du marché (à renseigner uniquement en cas de notification hors PLACE)

Reçu notification du marché le :

☐ Le prestataire

☐ Le mandataire du groupement

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A :, Le : (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

• Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 13000509300112

Nom : DIR-SG GRAND CENTRE - Département Immobilier

Adresse : 4, rue Léon Mauris 21000 DIJON

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Le représentant du pouvoir adjudicateur en la personne du chef du Département Immobilier

Désignation du comptable public assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte d'Or

• Identification du créancier au titre du marché public

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	
Sous-traitant de premier rang	
Membre d'un groupement solidaire	
Membre d'un groupement conjoint	
Mandataire solidaire	
Mandataire conjoint	

Agissant pour son propre compte	
Habilitation à céder ou nantir la créance du groupement	
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :	

● **Identification de la créance cessible**

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

● **Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance**

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché	
--	--

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
------------------	--

Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	
En cas d'avance, son pourcentage	 %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	
En cas de retenue de garantie, son pourcentage	 %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :	
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :	
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné	
Le marché prévoit un montant :	
Montant prévu pour l'ensemble du marché :	 € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée :	 € TTC
Montant prévu pour le lot concerné :	 € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum :	 € TTC
Montant maximum :	 € TTC
Montant estimé :	 € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	
Cette partie non sous-traitée est au maximum de :	 € TTC

● **Informations supplémentaires en cas de groupement**

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

• **Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• **Signature de l'acheteur**

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement

MISE AU POINT

Pouvoir adjudicateur

DIR-SG GRAND CENTRE - Département Immobilier

Adresse : 4 rue Léon Mauris 21000 DIJON

Téléphone : +33 0380288801

Email : sandrine.bizouard@justice.gouv.fr

Marché

Objet : marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux - désordres PJ
CHALON s/ SAONE

Identification du soumissionnaire retenu

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Modifications apportées

À l'occasion de la mise au point du marché, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché :

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié	Nature de la modification apportée

Signature de la mise au point

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Lieu et date de signature :

.....

Signature :

.....

.....

.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Lieu et date de signature :

.....

Signature :

.....

.....

.....

.....